

A retourner par courrier à

COMMUNE DE TROISTORRENTS
Service des constructions
Case postale 65
1872 Troistorrents

Par courriel à

constructions@troistorrents.ch

Par fax au

024 / 476 80 20

Annonce de fin des travaux

A transmettre en temps utiles, conformément aux conditions générales de l'autorisation de construire et à l'article 55 alinéa 3 lettre b) de la loi sur les constructions du 15 décembre 2016 (LC) : « d'informer l'autorité compétente du début et de la fin des travaux. Sont réservés les devoirs d'annonces à d'autres entités, en particulier à l'office compétent en matière de protection civile ».

N° dossier :

Lieu-dit :

N° de parcelle :

Requérant :

N° de téléphone de contact :

Mail de contact :

Objet/type de réalisation :

Date de fin des travaux :

Lieu, date :

Signature :

Important : conformément à l'article 47 alinéa 1 de l'ordonnance des constructions du 22 mars 2017 (OC): « Les constructions et installations reconnues conformes à l'autorisation de construire et aux conditions et charges liées à cette autorisation, ne peuvent être occupées ou utilisées avant l'établissement d'un permis d'habiter ou d'utiliser ».

Pour la demande de permis d'habiter, voir au verso

DEMANDE DE PERMIS D'HABITER / D'EXPLOITER

N° de dossier
Nom et prénom du requérant
Adresse du requérant
Téléphone du requérant
Mail du requérant
Parcelle n°
Folio n°
Au lieu-dit
Objet/type de réalisation
.....
Nombre d'appartements/pièces /

La demande pour obtenir un rendez-vous pour un permis d'habiter/d'exploiter doit être adressée minimum 2 semaines avant la visite sur place.

Proposition de date pour la visite sur place : ou

La facture du permis d'habiter est adressée à : architecte propriétaire requérant

Important: conformément à l'article 47 alinéa 2 de l'ordonnance des constructions du 22 mars 2017 (OC): « Avant d'habiter ou d'utiliser, le propriétaire doit requérir le permis, lequel est délivré par l'autorité compétente ».

Conditions à remplir pour l'obtention du permis d'habiter :

Oui Non

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les conditions et réserves de l'autorisation de construire sont respectées. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La construction est réalisée conformément aux plans approuvés. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux sont achevés et/ou permettent d'assurer la sécurité des habitants ou des utilisateurs. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les portes palières sont posées. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les balustrades sont posées et/ou la sécurité des lieux est assurée. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les moyens de lutte contre l'incendie sont installés (extincteur, poste incendie, etc). |

Si l'un de ces éléments n'est pas satisfait, alors le permis d'habiter/d'exploiter ne pourra pas être délivré. Une 2^{ème} visite de contrôle, obligatoire, est facturée CHF 200.00

A fournir avec la présente demande ou lors de la visite sur place :

Oui Non

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le plan des raccordements des services (jusqu'au collecteur). |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'attestation de conformité énergétique. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le rapport OIBT. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'attestation de conformité pour installation thermique et/ou conduit de fumée. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La déclaration de conformité de protection incendie. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Autres documents (voir les conditions dans l'autorisation). |

Lieu et date :

Signature :